



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020 à 19 H 30

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 9 décembre 2020.

A l'ouverture de la séance sont présents : **Gérard HALTER**, Maire, Mesdames et Messieurs NAUDIN Pierre, SCHULZ André, adjoints au Maire, SCHNELL-LECHNER Karine, SCHOSSIG Arnaud, WENDLING Sébastien, WEESS Julien, KERN Simone, BECKER Noémie, MESSER Valérie, ROTH Marie-Claude, BECKER Gérard, conseillers élus le 15 mars 2020.

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Sont absents : M. BALTZER Jean-Michel, adjoint, ayant donné procuration à M. HALTER Gérard, Maire
Mme KNORR Aline ayant donné procuration à M. SCHULZ André
Mme DUDT Christine

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme BECKER Noémie**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant :

- 2020-10-01°) Demandes de modification du Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- 2020-10-02°) Devis remise en état système de désenfumage de la mairie
- 2020-10-03°) Délégations de pouvoir du Maire : déclaration d'intention d'aliéner
- 2020-10-04°) Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021
- 2020-10-05°) Demande de subventions
- 2020-10-06°) Délibérations modificatives
- 2020-10-07°) Proposition de contribution des conseils municipaux à la concertation préalable relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN SAS et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- 2020-10-08°) Divers et informations

2020-10-01°) Demandes de modification du Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

M. Le Maire expose avoir réceptionné un courrier de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) par lequel il est demandé à chaque commune membre, de faire remonter les éventuelles demandes de modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en vue de la prochaine conférence des Maires qui se tiendra le 17 février prochain.

Considérant que la commune n'est plus compétente en matière de document d'urbanisme, les conseillers municipaux demandent à ce que M. Le Maire transmette directement à la CCHLPP, les demandes de modifications qui auraient pu être sollicitées par des administrés. Charge à la CCHLPP, dans le cadre de sa compétence, d'étudier les demandes et d'y apporter une réponse argumentée.

PAS DE DELIBERATION

2020-10-02°) Devis remise en état système de désenfumage de la mairie :

Dans le cadre de la visite annuelle de vérification du bon état des diverses trappes de désenfumage des bâtiments communaux, la société KINGSPAN en charge des vérifications a informé que l'ouverture de la trappe située dans la cage d'escalier de la mairie était hors d'usage et qu'il y avait lieu de procéder à la remise en état.

M. Le Maire présente le devis de remise en état d'un montant de 1.343,-€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- De valider le devis de la Sté KINGSPAN relatif aux travaux de remise en état de la trappe de désenfumage du bâtiment mairie pour un montant de 1.343,-€ HT
- D'imputer la dépense au compte 615221

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-10-03°) Délégations de pouvoir du Maire : déclaration d'intention d'aliéner :

M. Le Maire informe les élus des déclarations d'intentions d'aliéner qui lui ont été soumises :

NUMERO DIA	DATE DE RECEPTION	Adresse Références parcelles	DATE DE REPONSE	DECISION
05/2020	18/11/2020	Rue Principale n°66 S2 parcelle 76	19/11/2020	NON PREEMPTION
06/2020	11/12/2020	Rue des Vergers n°2 S1 parcelles 71/39, 72 et 50	11/12/2020	NON PREEMPTION

Les membres du conseil prennent acte.

PAS DE VOTE

2020-10-04°) Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 :

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, **non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (42.600,-€)**. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus et les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ». M. Le Maire propose d'approuver ce dispositif dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Vu l'article L1612.-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le conseil Municipal DECIDE:

- D'autoriser M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 de la Commune de Kirrwiller comme suit:

Chapitres budgétaires	Prév. budgétaires 2020	Autorisations 2021
Chap. 21 Immo. Corpor	(déd. faite art. 1641 et prise en compte DM2020 n° 1 à 6)	18.946,08 €
111.854,40 €	106.704,40 €	
TOTAL	106.704,40 €	26.676,10 €

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-10-05°) Demande de subventions :

M. Le Maire expose que la cotisation 2020 à l'Amicale des Maires du Pays de Hanau, s'élève à 254,45 € (4 X 35,- € pour maire et adjoints et 0,21 € pour 545 habitants)

Le conseil municipal DECIDE après délibération,

- de **VOTER** le paiement de la cotisation 2020 à l'Amicale des Maires du Pays de Hanau, soit 254,45 €
- d'imputer la dépense à l'Article 6574 - Section de fonctionnement.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-10-06°) Délibérations modificatives :

Sans objet

2020-10-07°) Proposition de contribution des conseils municipaux à la concertation préalable relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN SAS et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme :

Nous, membres du Conseil Municipal de Kirrwiller réunis le 15 décembre 2020, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des process de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes • plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-10-08°) Divers et informations :

Noël des séniors : M. Le Maire informe que, considérant la situation sanitaire actuelle toujours critique, le traditionnel repas de Noël des séniors ne pourra être organisé courant du mois de janvier 2021. Il propose de remettre une carte de vœux à chaque personne de plus de 70 ans, habituellement invitée à ce repas, afin de transmettre les vœux au nom de la municipalité et de préciser que dès que la situation sanitaire le permettra un repas sera organisé, idéalement à l'été 2021.

Congés de Noël : le secrétariat de mairie

La séance est levée à 20h45.